

Avis n° 2023/07
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure de géologie
de l'université de Lorraine
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

École

Nom :	École nationale supérieure de géologie de l'université de Lorraine
Sigle :	ENSG
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Nancy-Metz
Sites de l'école :	Vandœuvre-lès-Nancy

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2018/11-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de géologie de l'université de Lorraine, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de géologie de l'université de Lorraine ;
- Vu le rapport établi par Patricia SOURLIER (membre de la CTI, rapporteure principale), Daniel CORDARY (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Richard WITORSKI (expert auprès de la CTI), Mourad ZGHAL (expert international auprès de la CTI), Jean-Eudes PINCZON DU SEL (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 juillet 2023,

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de géologie de l'université de Lorraine	En formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de géologie de l'université de Lorraine	En formation continue	2023	2027-2028	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne de l'injonction suivante :

L'école établira un plan d'action visant à rendre conformes à R&O 2023 et au processus de Bologne le syllabus et le règlement de scolarité applicables à la rentrée 2024, en répondant aux exigences suivantes :

- Décomposition des enseignements en UE et ECUE afin de faciliter l'obtention des crédits ECTS sans passer par une validation en jury ;
- Un volume horaire encadré du cursus ramené sous le seuil de 2 000 heures ;
- Intégration au règlement de scolarité de l'obligation d'obtenir un niveau B2 en FLE pour la diplomation des étudiants étrangers ;
- Mise en conformité de la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur, à savoir au minimum un semestre à l'étranger pour la formation sous statut d'étudiant.

Ce document est à transmettre exclusivement sous format numérique, au plus tard **le 16 octobre 2023**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 juin 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, à l'adresse susmentionnée.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école et sa formation

- Intégrer des représentants de PME en tant que membres du conseil d'école et des conseils de perfectionnement sectoriels ;
- Développer les SHES (notamment éthique et déontologie) et augmenter la part et la lisibilité des enseignements en DD/RSE en respectant le volume horaire global.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de géologie de l'université de Lorraine	2023	2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 juillet 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 septembre 2023.



La présidente
Elisabeth CREPON